



Changement de service et de supérieur hiérarchique

Par Visiteur

Je travaille depuis 2 ans au sein de la direction d'un laboratoire comme Manager. Mon supérieur hiérarchique directe est le directeur de la communication.

Le laboratoire envisage de m'intégrer au même poste dans une autre direction (services supports) avec un autre supérieur hiérarchique. J'ai été plusieurs fois en conflit avec cet autre supérieur hiérarchique dans le cadre de mon travail. Puis je refuser ce changement ?

Pour information, dans mon de contrat de travail figure le nom de mon supérieur hiérarchique actuel, sa fonction ainsi que sa signature.

Ce changement sera peut-il être considéré comme une modification des conditions de travail ou comme une modification du contrat de travail ?

Dans l'un ou l'autre des cas quelles seront les conséquences en cas de refus de ma part ?

Merci pour votre réponse précise.

Par Visiteur

Bonjour.

Cette modification de votre contrat de travail n'est pas substantielle. Vous ne changez pas d'horaires de travail, ni de lieu de travail etc. Cela relève du pouvoir patronnal.

Aussi, en cas de refus, vous pouvez être licencié pour faute grave, c'est à dire qu'il ne vous sera versé aucune indemnité.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.